



## Conseil de quartier « Secteur de La Croche »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 31 août 2021 à 19 h au Centre social Langelier.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Messieurs René Mercure, président  
Michel Adams, membre

Sont également présents les officiers municipaux suivants :

Messieurs Frédéric Paquette, inspecteur en environnement  
Luc Fortin, surintendant au Service des travaux publics

Consultation téléphonique :

Monsieur Jean-Philip Provencher, président de Solutions Ambra

Sont considérés comme absents les membres qui ont refusé de s'asseoir à la table du conseil :

Messieurs Clément Dubé, membre  
Robert Roussin, membre

### **MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER**

Le président ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux 29 personnes présentes et les remercie de leur présence. Il précise qu'habituellement il suit l'ordre du jour mais exceptionnellement cette fois-ci, la réunion débutera avec le point « État des travaux par Solutions Ambra – Internet par fibre optique à La Croche », car le président a une rencontre à 19 h 30 et ne sera pas disponible par la suite.

### **ÉTAT DES TRAVAUX PAR SOLUTIONS AMBRA – INTERNET PAR FIBRE OPTIQUE À LA CROCHE**

Le conseiller René Mercure contacte monsieur Jean-Philip Provencher, président de l'entreprise Solutions Ambra, par téléphone, qu'il met sur haut-parleur pour l'assistance.

- Monsieur Provencher explique que deux programmes gouvernementaux ont vu le jour pour le développement de l'Internet haute vitesse. Au fédéral, il y a le programme « Brancher pour innover », ainsi que celui du provincial « Québec branché ». Le parcours de la fibre optique part de Trois-Rivières en passant par La Tuque jusqu'à Chambord, en incluant Lac-Édouard, et de l'autre côté jusqu'à Parent, plus une tour pour le secteur de La Croche. Au total, ce sont 400 km de fibre optique majoritairement enfouie, qui sera installée sur le territoire de la Haute-Mauricie. Le but des gouvernements est de desservir les résidents permanents, mais les résidences secondaires sur le parcours pourront également être raccordées. Leur stratégie est d'offrir un service Internet haute vitesse le plus fiable possible. La fibre enfouie est plus résistante que celle installée sur des poteaux qui peut être endommagée par le verglas, le feu ou un bris de poteau. D'ailleurs, l'équipe d'Ambra effectue présentement l'enfouissement de la fibre optique sur la route 25 pour se rendre jusqu'à Parent. Le projet inclus quinze tours de communications, dont plusieurs sont déjà installées. L'emplacement de celle de La Croche n'est pas encore déterminé, une cinquantaine d'endroits ont été analysés afin de choisir le site optimal. Des pourparlers sont présentement en cours avec des propriétaires privés. Cet automne, la compagnie devrait avoir finalisé les autorisations de droit de passage. L'étape suivante, qui est régie par le CRTC et le gouvernement fédéral, est de procéder à une consultation publique pour voir s'il y a de l'opposition à l'endroit ciblé pour l'installation de la tour.
- Madame Pascale Veillette du rang Est demande jusqu'à quel kilomètre va se rendre la fibre optique.

Monsieur Provencher répond que cela sera déterminé lorsque la tour sera installée.

- Un citoyen demande si la fibre sera installée dans les maisons ?

Monsieur Provencher répond que non, cette approche n'était pas viable pour notre territoire. Ce sera une technologie LTE (Long-Term Evolution). Ils installent d'abord la fibre optique qui sera raccordée à une tour de télécommunication, puis le signal sera transmis à un décodeur installé dans la maison. Cette technologie permet d'aller chercher des hautes vitesses; elle a fait ses preuves pour les vastes territoires ayant une faible densité de population.

- Un citoyen demande si ce sera de l'Internet 5G comme à La Tuque ?

Monsieur Provencher indique que non, mais les équipements installés dans les tours sont les mêmes que pour la 5G et ils diffusent le même signal.

- Un citoyen demande quelle sera la vitesse atteinte ?

Monsieur Provencher précise que les gouvernements exigent un minimum de 50 Mb/s. Cependant, les vitesses pourront atteindre jusqu'à 100 M/bs.

- Monsieur André Goyette demande si la compagnie Ambra est affiliée avec Xittel ou si elles seront en compétition ?

Monsieur Provencher répond qu'ils ne sont pas partenaires. Le but est de desservir les résidences qui n'ont pas l'Internet haute vitesse. Par la suite, les autres qui désirent le service pourront y adhérer.

- Une citoyenne demande si le tarif sera compétitif ?

Monsieur Provencher assure que oui, ils seront compétitifs avec le marché; c'est d'ailleurs un des critères à respecter dans le projet. Le but est d'offrir un meilleur service que celui offert présentement, à un coût équivalent aux autres fournisseurs.

- Un citoyen demande si on devra prendre un abonnement auprès de la compagnie Ambra pour la téléphonie cellulaire ?

Monsieur Provencher répond qu'en premier lieu, le projet concerne seulement l'Internet haute vitesse. Dans un deuxième temps avec cette technologie, il sera possible d'ajouter la téléphonie cellulaire. La compagnie Ambra prend entente avec tous les grands fournisseurs pour s'assurer que tous les téléphones puissent recevoir le signal, sans devoir changer leur abonnement. Il ajoute que l'entreprise Ambra fait l'ingénierie des projets, tandis que celle d'Écotel, qui est enregistrée auprès du CRTC, possède les droits pour offrir des services de télécommunications.

- Monsieur André Mercure demande quel est l'échéancier pour obtenir l'Internet haute vitesse à La Croche ?

Pour suivre l'avancement des travaux, monsieur Provencher suggère de visiter leur site Web qui est mis à jour régulièrement. L'objectif pour installer la tour à La Croche est d'un an.

- Monsieur Clément Dubé demande si l'Internet haute vitesse sera disponible à Parent avant La Croche.

Monsieur Provencher répond que oui car ce programme gouvernemental a débuté avant les autres.

Monsieur Dubé ajoute que lors des premiers pourparlers pour les projets Internet, tous les secteurs étaient énumérés sauf celui de La Croche, qui a été ignoré jusqu'à dernièrement.

- Après la consultation téléphonique avec monsieur Provencher, un citoyen informe les personnes présentes, qu'il y a un nouveau service par satellite qui s'appelle Starlink. Il est lui-même abonné et indique que c'est un service aussi compétitif que les grandes compagnies, telles que Bell, Sogetel et Vidéotron. La vitesse se situe entre 80 M/bs et 160 M/bs. C'est une technologie qui est en avance de 20 ans sur les autres compétiteurs. Pas besoin d'installateur et ça fonctionne très bien. On achète l'équipement pour environ 800 \$, avec un tarif mensuel équivalent à celui d'Xplornet par la suite.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Beaudoin  
appuyé par Claude Bornais  
et résolu :

**QUE** l'ordre du jour demeure ouvert et qu'il soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers a) Ancien hôtel de ville, b) Les Jardins de Marie-Lise, c) Achat terrain en location sous bail.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020**

Le conseiller demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal de la réunion du 9 mars 2020, ce qui n'est pas le cas. Il s'excuse qu'aucune autre rencontre n'ait eu lieu. Avec la pandémie de la COVID-19, les réunions étaient interdites par la santé publique, même au conseil municipal les assemblées se tenaient à huis clos.

Il est proposé par Michel Adams  
appuyé par Robert Roussin  
et résolu :

**QUE** le procès-verbal du 9 mars 2020 soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020**

- Monsieur Goyette demande s'il y a seulement monsieur Michel Adams dans le comité du conseil de quartier, si les autres membres ont démissionné. Monsieur Robert Roussin indique qu'avec la Covid-19 il n'a pas été sollicité, qu'il ne peut pas répondre aux questions. Monsieur Clément Dubé indique qu'il ne se sentait pas à l'aise de s'asseoir en avant.

À la demande des citoyens, le conseiller spécifie le rôle des membres du conseil de quartier. Ce n'est pas un comité décisionnel, mais seulement consultatif. Les membres peuvent soumettre les préoccupations ou interrogations des citoyens au conseil municipal.

- Le conseiller fait un suivi des requêtes soumises lors de la réunion du 9 mars 2020. Il avait été question de la circulation des véhicules hors route. Cette requête a été adoptée par le conseil municipal, la signalisation a été installée dans les rangs Est, Ouest et dans le village.
- La relocalisation du poste de la zec La Croche a été abordée. Le président a pris contact avec Réseau Zec; on lui a dit qu'il était interdit de déplacer le poste de la zec ailleurs que sur un terrain leur appartenant. Les seuls emplacements possibles étaient sur le rang Ouest au 12 km ou au lac à l'Équerre. Ce n'était pas des localisations pratiques pour l'enregistrement des usagers. Donc le projet a été abandonné.
- Il avait aussi été question de l'aménagement du terrain de monsieur Dubé, qui était en lien avec la relocalisation du poste du zec, par conséquent ce projet a aussi été suspendu.

- On avait abordé la possibilité de développer un programme pour les tests d'analyse d'eau de puits privés, similaire à celui des vidanges de fosses septiques. Il présente l'inspecteur en environnement, monsieur Frédéric Paquette, qui étudie le projet pour l'an prochain.

Monsieur Paquette explique qu'il y a plusieurs critères à prendre en compte. Il faut déterminer quelle serait la meilleure façon de procéder. Il y a un délai important de 48 heures à respecter entre la prise de l'échantillon et l'analyse en laboratoire. Serait-ce mieux que l'échantillon soit pris par le propriétaire ou par un technicien. Désire-t-on avoir la qualité de l'eau du puits ou au robinet, ou bien une combinaison des deux. Il y a peu de statistiques sur le sujet. Pour combler cette lacune, le gouvernement a mis en place une étude qui s'appelle le « Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) ». Une équipe prend des échantillons d'eau pour évaluer comment se porte la santé des eaux souterraines et de la nappe phréatique. Ils ont fait des tests le long de la route 155, les résultats ont démontré que 40 % des gens boivent une eau non conforme, soit au niveau des différents minéraux en trop grande quantité, ou ayant des coliformes totaux ou fécaux, par exemple. Cela peut occasionner des problèmes de santé. Le gouvernement recommande de faire analyser son eau de puits une ou deux fois par année, mais ce n'est pas une obligation. Les gens ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'importance de la qualité de l'eau qu'ils consomment.

Le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador a instauré un programme gratuit d'analyse d'eau de puits privés. Les résidents n'avaient qu'à aller chercher la trousse d'analyse, de prendre l'échantillon d'eau et de la rapporter. Il s'est avéré que 70 % de la population ne l'a pas fait, soit par manque d'intérêt ou les propriétaires trouvaient cela trop compliqué. En regard de ces statistiques, il se demande s'il ne valait pas mieux mandater quelqu'un pour effectuer les prélèvements. Le projet est encore au stade préliminaire. Si la municipalité mettait sur pied un programme similaire à la vidange des fosses septiques, les gens auraient le choix d'y adhérer ou de faire le test par eux-mêmes.

- Madame Veillette demande, si le service sera disponible seulement au niveau résidentiel ? Les entreprises pourraient-elles également y adhérer ?

Monsieur Paquette devra se renseigner à ce sujet. Parfois les commerces et industries ont des exigences différentes à respecter, ils sont souvent sous une réglementation provinciale.

- Monsieur André Mercure souligne le fait que dans des vieilles maisons, cela peut être l'installation qui cause problème.

Monsieur Paquette abonde dans ce sens. Par exemple, il pourrait y avoir présence de plomb dans l'eau. Une première déduction serait que cela vient de la tuyauterie, mais ce pourrait aussi venir du puits. Lorsque l'échantillonnage d'eau est pris au robinet seulement, cela nous indique d'investiguer plus loin, de prendre un échantillon de la nappe phréatique.

- Une résidente trouve que c'est un beau projet. Elle demande pour l'instant quelle serait la meilleure alternative.

Monsieur Paquette indique qu'il est résident de La Tuque depuis peu. Il sait qu'on peut acheter des trousse d'analyse à la pharmacie Jean Coutu. Par contre, il ne sait pas ce que ça vaut, versus un échantillon pris par un professionnel qui peut nous expliquer clairement le résultat.

- Le conseiller conclu en disant que la Ville fait affaire avec le laboratoire EnvironeX, pour les analyses d'eau du réseau municipal. Peut-être qu'une entente serait possible pour acheter les trousse d'analyse à un meilleur coût.

- Monsieur Roussin s'informe de l'avancement des travaux de mise aux normes, concernant les eaux usées du secteur de Parent.

- Monsieur René Mercure indique que le projet est encore en élaboration. Des subventions sont demandées au gouvernement et des études d'ingénierie et de coûts sont faites. Pour un secteur ayant peu de population, il est impossible de concrétiser ce projet seulement avec l'apport financier des contribuables du milieu. Ce sera la même problématique pour La Croche. Il y a environ 30-40 municipalités qui sont dans la même situation.
- Monsieur Fernand Pelletier souligne le fait qu'en plus le secteur est en zone inondable ce qui complique la tâche.

## **TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021 ET À VENIR POUR LE SECTEUR**

Le conseiller donne la parole à monsieur Luc Fortin, surintendant au Service des travaux publics.

- Monsieur Fortin indique qu'il est responsable de la voirie, des bâtiments et de l'hygiène du milieu. Lorsqu'il y a une problématique, le mieux est de téléphoner à Info-service et la requête lui sera acheminée.

Il y a eu 75 000 \$ de pavage effectué au rang Beaumont et 200 000 \$ aux rangs Est et Ouest. La procédure a été améliorée afin d'obtenir un pavage plus durable. Auparavant l'épaisseur de l'asphalte était de 50 mm, maintenant elle est de 60 mm. De plus, du gravier a été ajouté aux fondations à plusieurs endroits.

Du débroussaillage a été fait sur les 12 km du rang Ouest; il est débroussaillé au complet environ aux 6 ans. L'employé municipal fait régulièrement du débroussaillage partiel dans le secteur, par exemple dans les courbes.

Un nouveau programme élaboré par le ministère des Transports du Québec a été instauré. Il s'agit du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Pour accéder à ce programme, la Ville doit préparer un plan d'intervention en infrastructures routières. Cet été, un camion spécialisé est venu faire l'auscultation des routes pour cibler les problématiques. À la réception du rapport, un plan d'intervention sera fait par l'ingénieur de la Ville et soumis au ministère. La Ville a jusqu'à la fin 2021 pour le transmettre et les subventions seraient disponibles en 2023.

- Monsieur Bornais indique qu'il y a beaucoup de trous au rang Ouest, qu'il est difficile de les éviter quand on rencontre un camion routier dans une courbe. Il commente également qu'il va y avoir un beau pont au crique Duplessis.

Monsieur Fortin indique que du rechargement sur les accotements est prévu d'ici la fin septembre, début octobre. Une glissière de sécurité sera installée près du 501 rang Est. Ils sont en attente d'une réponse de l'entrepreneur à savoir s'il peut revenir cette année.

- Madame Sandra Tremblay demande quels sont les développements pour le chemin de la Rivière-Croche qui s'est érodé, où le ministère a mis des gros blocs de béton.

Le conseiller répond qu'une rencontre a eu lieu avec le ministère des Transports. Le ministère juge que les travaux peuvent attendre; ils surveillent la situation de près. Les travaux devraient se faire en 2022. Il leur a demandé de déplacer la ligne blanche du côté de la rivière de 1 ½ pied, car elle est coupée par les blocs de béton et la voie n'est pas large. Le ministère va vérifier si cela peut être fait cette année. La partie asphaltée qu'ils ont ajoutée est en prévision de l'exécution des travaux.

Un citoyen indique qu'il demeure à La Croche depuis 5 ans et que durant ce laps de temps le chemin s'est beaucoup miné.

Un autre citoyen mentionne qu'il passe souvent à cet endroit, il trouve que l'érosion du chemin est assez rapide.

Monsieur Alain Jean indique que l'ingénieur du ministère a mentionné que ce n'est pas de l'argile mais du sable, que ce n'est pas dangereux...

Le conseiller a été mesuré la portion de terrain et il reste trois pieds. Il commente en disant qu'heureusement on n'a pas eu d'inondation cette année. Les travaux évoluent lentement avec le ministère des Transports.

- ▶ Madame Tremblay demande si le ponceau près de chez elle, au début du rang Est, va être refait. Les employés ont ajouté du sable dans le trou.

Monsieur Benoît Bibeau ajoute qu'à l'emplacement du ponceau, le chemin a baissé de 1 ½ pied. Il y a aussi un gros nid-de-poule à l'entrée du village, l'an passé on avait ajouté de l'asphalte à cet endroit. Dans la courbe au km 2 du rang Ouest, il y a également un gros trou.

Monsieur Fortin assure que le ponceau est vérifié régulièrement, que pour l'instant, il ne représente aucun danger. Le budget ne permettait pas de le remplacer cette année, mais c'est noté dans leurs planifications. Il est possible qu'on ajoute de l'asphalte par-dessus cette année. Les travaux publics n'avaient plus d'asphalte; aussitôt qu'ils recevront la commande, ils poursuivront le remplissage des nids-de-poule et ils feront également du rechargement de fossés.

Pour le trou au 2 km du rang Ouest, monsieur Normand Therrien dit avoir déjà été avisé par la conductrice de l'autobus scolaire. Il mentionne que dû à l'abondance du trafic, il doit attendre d'avoir des signaleurs pour que cela soit sécuritaire. Aussitôt que la commande d'asphalte sera livrée, ils procéderont aux réparations.

- ▶ En terminant monsieur Fortin mentionne que les citoyens ont la chance d'avoir un bon employé municipal en la personne de Normand Therrien, que la Ville l'apprécie également. Il demande aux citoyens d'en prendre soin s'il veulent le garder longtemps et de ne pas le solliciter chez lui en dehors des heures de travail. Même si les résidents lui demandent de faire certains travaux, il n'est pas gestionnaire et doit en référer à ses superviseurs.

Monsieur Jean profite de ce point pour commenter que lors de la fusion municipale, on ne devait pas perdre les employés municipaux en poste, alors que Normand n'est pas souvent à La Croche.

Monsieur Fortin explique que l'été, Normand est habituellement à La Croche. Par contre dû à un manque d'employés, il peut parfois travailler à La Tuque. Lorsqu'une situation particulière se présente dans le secteur, ou qu'il y a un surplus de travail, il envoie une équipe sur place.

## **PRIORITÉS ET BUDGET 2022**

- ▶ Le conseiller indique que le budget 2022 n'est pas encore fait. Le conseil commencera l'opération en septembre, mais il sera révisé en novembre par la nouvelle équipe en fonction, après les élections municipales du 7 novembre prochain.
- ▶ Monsieur Fortin mentionne, que comme à tous les ans, du pavage sera fait et l'accent sera mis pour le remplacement de glissières de sécurité au rang Ouest.

## **RANG BEAUMONT – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION POUR CHEMIN BEAUMONT**

Le conseiller a été contacté par monsieur Pierre Beaudoin pour ajouter ce point à l'ordre du jour. Il lui a indiqué que les résidents du rang Beaumont ont reçu une lettre de Postes Canada, leur demandant d'effectuer un changement d'adresse, en remplaçant « rang Beaumont » pour « chemin Beaumont. Ce serait sous ce nom qu'il est enregistré à la Commission de toponymie du Québec.

Monsieur Beaudoin mentionne que depuis 80 ans le chemin est désigné sous le nom rang Beaumont; ne serait-ce pas plus facile que la Ville demande à la Commission de toponymie, d'effectuer le changement de leur côté ?

Monsieur Mercure souligne le fait que certaines personnes ont déjà fait leur changement d'adresse. Si la Ville fait la demande auprès de la Commission de toponymie, ceux-ci feront sûrement des plaintes à ce sujet.

Monsieur Adams précise que la lettre indiquait que le changement d'adresse ne devait pas être fait avant le 20 septembre.

Monsieur Beaudoin ajoute qu'il y était aussi mentionné qu'ils avaient jusqu'en 2022 pour faire leur changement d'adresse, que leur courrier serait réacheminé.

Il faudrait qu'une résolution soit transmise à la Commission de toponymie. Le conseiller en discutera avec la Ville et donnera un suivi à monsieur Beaudoin par la suite.

#### **DIVERS :**

- a) Monsieur Goyette demande ce qu'il advient de l'ancien hôtel de ville, qui est fermé depuis juillet 2018. Un quatrième hiver s'en vient et le chauffage occasionnera encore des coûts inutiles. Il n'y a pas de pancarte à vendre.

Le conseiller indique qu'il est toujours à vendre, que le chauffage est au minimum pour ne pas que le bâtiment se détériore. De plus, les compagnies d'assurance refusent d'assurer une bâtie sans chauffage, qu'ils considèrent comme abandonnée. La vente du bâtiment peut être dissocié du terrain de la plage.

Un citoyen demande si la compagnie Xittel paie un loyer pour le local où sont leurs équipements.

Monsieur Mercure ne croît pas qu'il paie un loyer; c'était plutôt une entente passée avec la Ville afin d'offrir le service aux résidents du secteur.

Monsieur Pelletier demande si le loyer situé dans la bâtie du Centre social, sera de nouveau loué? Cela diminuerait les frais de chauffage du bâtiment.

Le conseiller répond que la Ville ne veut pas faire de concurrence aux autres propriétaires, mais que si quelqu'un est intéressé, il peut s'informer à la municipalité.

Un autre citoyen commente en disant qu'avec la crise du logement, cela ne causerait pas de préjudice à personne.

Une citoyenne suggère d'afficher une annonce sur le babillard aux boîtes postales, car il y a des travailleurs qui sont à la recherche d'un logement.

Un citoyen demande si le système de câblodistribution de La Croche existe encore.

Monsieur André Mercure répond que la Coopérative Cablevision Langelier n'existe plus; par contre, tous les fils sont encore dans les poteaux.

- b) Le conseiller a reçu une demande de la secrétaire pour ajouter le point « Aux Jardins de Marie-Lise ».

La secrétaire mentionne que madame Marie-Lise Garceau, qui demeure au rang Est, vend des légumes chez IGA et Métro. Elle fera des paniers de légumes à 20 \$, les gens auront un endroit pour les récupérer à La Tuque. La secrétaire lui avait suggéré de venir à la réunion pour en parler aux citoyens, puis de faire une publicité pour afficher aux babillards des boîtes postales. Pour plus d'information elle a une page facebook « Les Jardins de Marie-Lise ».

Madame Villeneuve, qui est sa voisine, mentionne qu'elle sera à la rencontre demain qui a lieu à La Tuque. Elle ajoute que Marie-Lise a un point de vente sur la rue St-Eugène. Elle a

principalement des tomates et des laitues. Elle achètera des légumes auprès d'agriculteurs de Trois-Rivières pour combler ses paniers.

Madame Villeneuve ajoute que ce serait bien d'avoir un marché public à La Croche, où les gens qui ont trop de légumes dans leur jardin pourraient les vendre.

- c) Monsieur Yves Brassard qui a un terrain au lac Kennedy en location sous bail, avait demandé au conseiller lors de la dernière rencontre, de s'informer de la possibilité d'acheter le terrain.

Le conseiller a essayé de le contacter à plusieurs reprises pour lui donner un suivi. Il s'est informé et il lui indique de communiquer avec Mme Silvy Lepage à la municipalité. Il ajoute que plus il y aura de demandes, plus ce sera pris en considération auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Roussin demande s'il n'était pas plus rentable d'ajouter un conteneur à déchets près du garage municipal, pour avoir accès à une collecte supplémentaire pendant la semaine. Il indique que ce serait plus propre de centraliser tous les bacs et conteneurs derrière le garage municipal. Cela éviterait peut-être qu'il y ait des déchets partout dans le champs.

Le conseiller en a discuté hier avec le conseil municipal et il est convenu qu'au printemps prochain, un conteneur à déchets supplémentaire sera ajouté pour l'été, lorsqu'il y a plus de villégiateurs dans le secteur. Concernant la localisation des conteneurs pour le recyclage, on les met ailleurs pour éviter que les gens n'y jettent des déchets.

Monsieur Goyette fait une suggestion, l'hiver avec la neige on ne voit pas l'identification écrit sur les bacs. Il pourrait y avoir une petite pancarte indiquant « Déchets » et « Recyclage ». Il faudrait aussi qu'il y ait de meilleurs couvercles, car les déchets sont éparpillés partout dans le champs et dans le sentier pédestre.

Madame Madeleine Fortin mentionne que lors des collectes, l'entrepreneur devrait faire plus attention aux bacs roulants, ils sont *garochés* dit-elle, la Ville sera obligée de les remplacer à cause des bris fréquents.

Monsieur Pelletier demande si la compagnie fait vraiment le recyclage. Plusieurs citoyens présents ajoutent qu'ils ont vu l'employé mettre le bac vert et le bac bleu dans le même camion. Qu'est-ce que ça donne de faire du recyclage? De plus, le recyclage est supposé rapporter un montant à la municipalité...

Le conseiller s'est informé à ce sujet, si les gens ont mis des déchets, des bouts de bois ou de la terre dans leur bac bleu ou dans le conteneur de recyclage, le contenu est contaminé, par conséquent, l'entrepreneur ne peut pas le mettre au recyclage.

- Monsieur Pelletier demande comment avance le projet des bacs bruns pour le compostage.

Le conseiller explique que la municipalité a commencé par aménager l'écocentre à l'emplacement du site de transbordement, sur le chemin des Pionniers.

Monsieur Paquette indique qu'ils ont commencé il y a 2-3 semaines; ils sont à l'étape de l'élaboration des plans. C'est un projet de plate-forme de compostage qui sera installée près de l'écocentre. Un chemin d'accès sera fait en arrière de la balance sur la face Sud. La plate-forme doit être à 500 mètres des résidences, donc c'était le seul site possible. Des modifications ont été apportées aux plans soumis par la firme mandatée pour préparer les plans et obtenir les autorisations. Il faut déplacer les puits où des piézomètres effectuent des échantillons d'eau. Les autorisations gouvernementales sont retardées; on leur a dit d'ajouter six mois aux deux-trois prévus au départ. La Ville prévoit la construction à l'automne 2022, mais rien n'est encore définitif.

Un citoyen commente en disant qu'il est difficile pour une partie de la population de bien faire le recyclage. Alors, qu'est-ce que ce sera au niveau du compostage ?

Monsieur Paquette est conscient de ces problématiques, le succès de ce projet et la qualité du compost dépend de la population. Mais il croît que les gens qui se donneront la peine de composter, le feront de la bonne façon. Si le compost n'est pas de qualité et ne trouve pas preneur, la Ville devra payer pour s'en défaire.

Monsieur Paquette ajoute que les municipalités ont l'obligation, à partir de 2022, de gérer leurs matières compostables. Nous sommes en retard sur les autres villes qui ont déjà pris des ententes avec les agriculteurs pour distribuer leur compost. Donc, à La Tuque ce sera difficile d'aller chercher les agriculteurs des autres villes; la distribution se fera principalement auprès des citoyens, qui iront chercher leur compost à l'écocentre.

Madame Marthe Desbiens s'informe au sujet de la formation sur le compostage.

Monsieur Paquette répond qu'il y a une formation sur le compostage à tous les ans au printemps. Il y a aussi des formations en ligne.

Un citoyen demande s'il y aura de plus gros bacs de compostage.

Monsieur Paquette n'a pas eu d'information dans ce sens. Il explique que la Ville ne veut pas entrer en compétition avec les commerces locaux. Ce bac est vendu en bas du prix coûtant pour inciter les gens à composter. Il peut être acheté par ceux qui ont suivi la formation.

- Monsieur Rock Bergeron du Beaumont, mentionne que le recyclage et le compostage c'est dans l'air du temps, mais est-ce vrai que les égouts du village se jettent dans la rivière ? Il trouve ça incohérent. Par contre, si quelqu'un se bâtit un chalet, il doit suivre des normes strictes.

Monsieur Paquette comprend que cela semble illogique, mais il est beaucoup plus aisés de mettre sur pied un système de compostage qu'une usine de traitement des eaux usées. Pour accorder une subvention afin rendre un réseau municipal conforme, le gouvernement demande des études spécifiques et a toujours de nouvelles exigences. Pour les nouvelles installations septiques privées, il faut évidemment respecter les normes environnementales établies par le ministère.

Le conseiller ajoute qu'il y a environ 40 ans, le gouvernement a mis sur pied un programme de mise aux normes du traitement des eaux usées. Les subventions ont d'abord été accordées aux municipalités populeuses, telles que Montréal, Québec, Laval etc., par la suite c'était le tour des plus petites comme Trois-Rivières. Les municipalités de 1000 habitants et moins attendent toujours leur tour. Le gouvernement a imposé des dates d'échéance, mais les projets sont toujours retardés par leurs nombreuses exigences. Ce n'est pas la Ville qui freine le projet. Seulement en Mauricie, il y a une trentaine de municipalités qui sont dans la même situation.

Monsieur Pelletier tient à souligner, que des échantillonnages d'eau ont été faits à partir du pont du Castor au km 10, jusqu'à l'embouchure de la rivière Croche; les résultats obtenus n'étaient pas alarmants.

Monsieur Gilles Ricard indique que si les gens utilisent leur matière compostée pour leur jardin, ils n'auront rien à mettre dans leur bac brun.

Monsieur Paquette explique que le but de la plate-forme de compostage, c'est d'éviter que les déchets de nourriture soient transportés par camion à St-Étienne-des-Grès. Que les gens les mettent dans leur propre bac de compost ou dans le bac brun, c'est une mission accomplie pour la Ville.

Le conseiller souligne que c'est la raison pour laquelle la Ville offre une formation sur le compostage à tous les ans, avec la possibilité d'acheter des bacs de compostage à prix réduit.

Toutes les matières compostées diminuent la facture des collectes de déchets.

- Madame Villeneuve indique que les automobilistes circulent beaucoup trop vite dans le village. Elle demande si la Ville pouvait mettre une signalisation plus visible ou illuminée.

Les citoyens ajoutent que sur la route 25, on a mis des panneaux qui indiquent la vitesse du véhicule lors de son passage.

Le conseiller précise que c'est le ministère des Transports qui a mis ces panneaux. Il peut vérifier auprès de la Ville. Il ajoute que les policiers effectuent des patrouilles dans le secteur pour sensibiliser les gens.

- Monsieur André Mercure dit avoir fait une demande pour acheter une partie de terrain de la municipalité en arrière de chez lui en 2012. On lui avait répondu, premièrement, qu'un propriétaire d'un terrain au village n'avait pas le droit d'en acquérir deux. Deuxièmement, que la municipalité ne vendait pas de terrain à cause de la problématique du réseau d'égout. Dernièrement, il a entendu dire qu'une personne a fait une demande pour acheter le même terrain et que la Ville serait ouverte à cette possibilité. Il demande si c'est vrai et espère, si c'est le cas, que sa demande passera en priorité.

Le conseiller n'est pas au courant, il va prendre des informations et lui revenir avec la réponse.

- Monsieur Jean-Yves Roy informe le comité que depuis trois semaines, il y a un vieux véhicule au bout de la rue Bélanger.

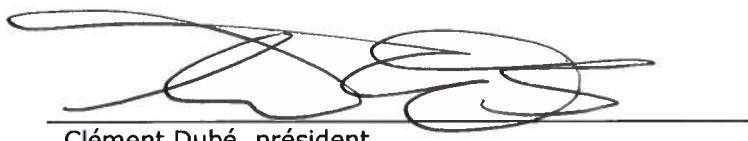
Le conseiller répond que la meilleure solution est de faire une plainte à Info-service, que la Ville fera une vérification.

#### **DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Le conseiller indique qu'il est difficile de déterminer une date pour la prochaine rencontre, avec les élections du 7 novembre prochain, on ne sait pas qui sera en poste.

Monsieur Goyette demande combien de rencontres sont déterminées par année. Avant la COVID et la rencontre de l'an dernier, il n'y avait pas eu d'assemblée du conseil de quartier à La Croche pendant deux ans. Il ajoute que c'est au bon vouloir du conseiller, que ce serait bien de faire une résolution pour établir un nombre minimum de rencontres.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 55**



Clément Dubé, président



Guylaine Beaudin, secrétaire